



Les sols se font en général en deux étapes :

✓ **La dalle de 10 à 15 cm d'épaisseur** : dans les pièces de vie, la dalle isolante est réalisée en béton de chanvre. Dans les locaux techniques, la dalle est coulée en béton de chaux/gravier. Dans tous les cas, les dalles sont mises en œuvre sur un hérisson de pierre ventilé.

Voir fiche : [Second œuvre -> Dalles de RdC -> Hérisson de pierre ventilé](#)

✓ **La chape de 3 à 6 cm d'épaisseur** : elle permet d'affiner les niveaux avant la pose des revêtements. Elle est réalisée en mortier de chaux/sable. Entre les étages, elle est favorable au confort phonique.

La technique de mise en œuvre est identique pour la dalle et la chape, seules les épaisseurs varient.

Retrouvez les informations complètes sur la mise en œuvre des dalles dans la rubrique "Solutions" :

- ✓ **Dalles de rez de chaussée** : [Second œuvre -> Dalles de RdC](#)
- ✓ **Dalles d'étage** : [Second œuvre -> Dalles d'étage](#)

Tirer une dalle ou une chape



1.
Dalle d'étage : poser un feutre de chanvre sur toute la surface, en remontant sur les bords et un recouvrant les lés.
Dalle de RdC : vérifier le niveau du hérisson de pierre.
Mettre en place les gaines techniques.



2.
Les dalles épaisses peuvent être coulées en deux couches.
Déposer une première couche, grossièrement sur environ la moitié de l'épaisseur.



3.
Placer des règles à 30-40 cm des murs les plus longs. Les caler de niveau.
Remplir les espaces entre les règles et les murs avec du mortier.
Retirer les règles.



4.
On obtient ainsi deux bandes de niveau sur lesquelles s'appuyer pour remplir la zone centrale.
Pour faciliter le glissement de la règle lors du remplissage, placer une règle de tapissier (épaisse de quelques mm) sur chacune des bandes.



5.
Selon la largeur de la pièce, réaliser plusieurs bandes de niveau au centre.
Remplir la partie centrale en reculant.



6.
Tirer à la règle et talocher la surface.